

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 249-24 C

**Objet :** *RS - Approbation d'un avenant n° 2 de prolongation de la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public*

• date de convocation le 13 décembre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Vincent Miguet
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Cécile Trahand
<b>Arith</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barberaz</b>	Christophe Pierretton
<b>Barby</b>	Martine Lambert - Alain Thieffenat
<b>Bassens</b>	Eric Delhommeau
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	James Hallay - Josette Rémy
<b>Challes-les-Eaux</b>	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
<b>Chambéry</b>	Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen - Alain Saurel
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Aloïs Chassot - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Philippe Vuillermet

## GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 249-24 C

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 2 de prolongation de la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public**

Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 16 mars 2023, le Conseil communautaire a approuvé la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité reliés au réseau d'éclairage public (abris pour voyageurs et bornes d'information voyageurs notamment).

La société JC Decaux a été retenue pour la nouvelle concession concernant l'installation et la gestion des mobiliers urbains dans l'ensemble de l'agglomération. Initialement, le remplacement de ces mobiliers en place était prévu entre juillet et décembre 2024. Toutefois, l'instruction du dossier par l'Architecte des bâtiments de France n'a pas permis de mettre en œuvre ce projet dans ces délais.

Aussi, au vu de l'état d'avancement du dossier, il est proposé la signature d'un avenant n° 2 de prolongation de la convention en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025, dans les mêmes conditions contractuelles. Conformément à la convention, les coûts de l'électricité seront mis à jour selon les tarifs d'électricité communiqués au Journal officiel en 2025.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

**Vu** la délibération n° 040-23 C du Conseil communautaire du 16 mars 2023 approuvant la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Vu** la délibération n° 104-24 C du Conseil communautaire du 30 mai 2024 portant approbation d'un avenant de prolongation à la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 26 novembre 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 2 de prolongation de la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public, jusqu'au 31 décembre 2025,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant et les pièces à venir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **249-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un avenant n° 2 de prolongation de la convention-cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence mobilité et reliés au réseau d'éclairage public
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	AVENANT 2 CONVENTION ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32515H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32515H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
-----------------------------------	------------------

Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024
---	---------------------------